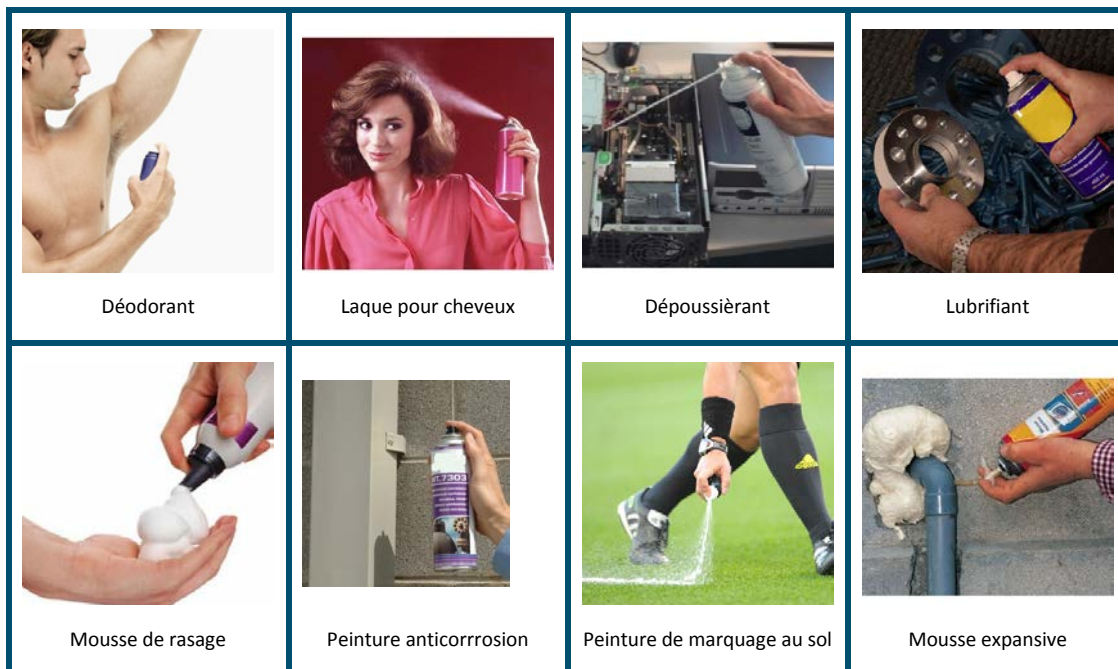



# 75/324/CEE – Générateurs aérosols

## 1. Produits concernés



La représentation des produits montrés ci-dessus n'est pas exhaustive. Le détail peut être consulté dans les articles 1 et 3 de la législation applicable.

## 2. Informations minimales à fournir par le fabricant avec le produit

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le marquage « 3 » (epsilon inversé) doit être apposé sur le produit.</li> <li>L'utilisation sur les générateurs aérosols de marques ou inscriptions propres à créer une confusion avec le signe «3» (epsilon renversé) est interdite.</li> </ul>
<b>Raison sociale et adresse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nom et l'adresse ou la marque déposée du responsable de la mise sur le marché doit être indiquée sur le produit.</li> </ul>
<b>Lot de production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les indications codées permettant d'identifier le lot de production doivent être indiquées sur le produit.</li> </ul>
<b>Mentions diverses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diverses mentions conformément au point 2.2 de la législation applicable doivent figurer sur le produit.</li> <li>Pour un générateur d'aérosol contenant des composants inflammables mais qui n'est pas considéré comme « inflammable » ou « extrêmement inflammable » conformément aux critères énoncés au point 1.9 de l'annexe la législation applicable, l'indication « contient x% en masse de composants inflammables » doit apparaître sur l'étiquette.</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le contenu net en poids et en volume doit être indiqué sur le produit.</li> </ul>

Les indications peuvent être portées sur une étiquette attachée au générateur aérosol de capacité égale ou inférieure à 150 ml. Certains générateurs aérosols peuvent ne pas porter l'indication du poids nominal de leur contenu. Pour plus d'informations, veuillez consulter la législation applicable.

### 3. Législation de l'Union européenne

n°-ID	Nature	Entrée en vigueur	Date obligatoire d'application
<a href="#">75/324/CEE</a>	Directive	21.05.1975	-

Le lien ci-dessus renvoie vers la page de la législation respective du portail de la Commission européenne. Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

La présente directive a été modifiée par les directives 94/1/CE, 2008/47/CE et 2013/10/UE, ainsi qu'un rectificatif à la directive 2013/10/UE, publié au JO L 91 du 3.4.2013.

### 4. Transposition nationale

Législation nationale	Mémorial	Date de publication
<a href="#">Règlement grand-ducal du 12 juillet 1995 relatif aux générateurs d'aérosols, tel que modifié</a>	A - 1995 - n° 57	14.07.1995

Le lien ci-dessus renvoie sur le portail juridique du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (Légilux). Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

### 5. Compétences nationales

Rôle	Autorité compétente
Transposition en droit national	ILNAS pour le Ministère de l'Economie
Surveillance du marché	ILNAS - Département de la Surveillance du Marché

### 6. Pour en savoir plus

Acteur public	Informations
	<p>DG GROWTH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Website : <a href="http://ec.europa.eu/growth/sectors/pressure-gas/pressure-equipment/index_en.htm">http://ec.europa.eu/growth/sectors/pressure-gas/pressure-equipment/index_en.htm</a></li> </ul> <p>NANDO - Organismes notifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Website : <a href="#">non applicable</a></li> </ul>
	<p>Département de la Surveillance du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléphone : (+352) 247 743 20</li> <li>• Fax : (+352) 247 943 20</li> <li>• E-mail : <a href="mailto:surveillance@ilnas.etat.lu">surveillance@ilnas.etat.lu</a></li> <li>• Website : <a href="http://www.portail-qualite.lu">http://www.portail-qualite.lu</a></li> </ul>